Décision | Générale | colonial

Décision n° 10-115-1906 Congés

n° 10-115-1906

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	**Date de publication** 12 mai 1906
Numéro JO n° 115 du 01/06/1906	**Date du numéro** 1 juin 1906

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de douze mois est accordé à M. Faivre, Pierre Joseph. dont Guoiciair Mogrioliats deg Adiras Agent Supérieur Spécialiste des Affaires Indigénes, en service à Djibouti. M Faivre, Pierre Joseph, prendra passage sur le paquebot des Messageries Maritimes qui doit quitter Djibouti le 14 Mai 1906 à destination de Marseille, La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin Sera.